

HABILLEMENT
CUIRS
TEXTILES

CFDT

(C F T C)

N° 183

HA - CUI - TEX

26, Rue Montholon, Paris-IX^e

C'était hier...

ET OUI, PARLONS UN PEU DES MINEURS...

Le mardi 15, vers 7 heures du soir, dans une de ces mines de malheur, qu'on appelle le Fief de Lambrechies, le grisou a tué une quarantaine de nos frères de misère. A cette même heure, trois de mes compagnons et moi-même achevions de manger notre pain à la tête d'un nouveau plantant.

Nous en avons assez. Ce n'est rire, nous plaisantons sur les difficultés du travail et notre sort en général. Et chacun de nous concluait en ces termes : « Au referendum, je vais voter la grève des deux mains et même des deux pieds. »

Nous en avons assez. Ce n'est pas tant une question de salaires qui prime. Cela, nous le reléguons à l'arrière-plan. Cinq pour cent de plus ou de moins équivaut toujours à la misère. Ce qu'il nous faut, c'est sortir de la mine où nous peinons comme des bagnards, comme des damnés ; ce qu'il nous faut, c'est vivre quelque temps comme des hommes, à la lumière bienfaisante du bon vieux soleil. La grève n'est pas pour nous une calamité, mais une délivrance momentanée. Tous les mineurs pensent comme moi. Et ceux qui, parlant en notre nom, disent le contraire, mentent ou ignorent totalement notre existence.

Nos dettes de 1932 ne sont pas encore liquidées, nous allons les grossir davantage ou en créer de nouvelles. Tant pis ! Nous voulons vivre ! Nous voulons nous évader de l'enfer !

Ce ne sera qu'une fugue, nous le savons. Comme les serfs de jadis, nous sommes toujours attachés à la terre ; la misère est plus implacable maîtresse que le seigneur d'autan.

Qu'importent nos chaînes que nous devons reprendre. Quelques heures de bonheur compensent plusieurs années de souffrance.

Et puisqu'il n'y a pas d'autres moyens...

Nos frères ensevelis dans la mine ardente pensaient ainsi, parlaient ainsi.

Evolution des indices

	Moyenne 1963	Septem. 1964	Octob. 1964	Novem. 1964
PRIX DE GROS				
(base 100 en 1949)				
— Indice général	195,0	198,0	198,6	200,2
dont :				
— Textiles ensemble ..	158,8	167,3	166,4	167,6
Matières premières .	172,5	185,5	184,0	185,4
Fils et tissus	151,2	157,1	156,6	157,6
— Cuirs ensemble	118,8	127,4	126,4	127,1
Peaux brutes	70,2	87,2	86,6	88,6
Cuirs finis	140,9	145,7	144,6	144,6
PRIX DE DETAIL				
— 179 articles				
(base 100 juillet 57). —	139,66	139,9	140,13	
— 250 articles				
(100 juill. 56-juin 57) 149,7	156,3	156,7	156,7	
— 259 articles				
(base 100 en 1962).. 104,8	108,9	109,2	109,2	
BUDGETS TYPES				
100 juill. 56-juin 57)				
— C.F.D.T. (C.F.T.C.) (1)	166,3	175,4	175,7	175,8
— C.G.T	156,4	—	176,1	—
— C.G.T.-F.O.	167,5	196,8	197,4	197,2
— I.O.E.	155,8	170,1	170,3	172,3
— C.N.A.P.F.	155,0	168,8	171,6	173,9
— U.N.A.F.	157,3	167,7	167,9	170,0
PRODUCTION INDUSTRIELLE				
(base 100 en 1959)				
Indice par jour ouvrable				
Ensemble avec bâtiment	—	140,0	146,0	—
Ensemble sans bâtiment	—	136,0	143,0	—
Textiles	—	137,0	137,0	—
Cuirs	—	127,0	119,0	—
Indice C.F.D.T. (C.F.T.C.)				
(base 100 en 1949) .. 267,7				
	299,2	299,8	299,9	

Ils venaient d'avoir mangé leur pain, ils avaient bu une dernière gorgée de café et, prenant une chique, s'étaient dit, avec un soupir d'espérance : « Courage, le 20 mai viendra, nos vacances approchent. Nous allons pouvoir nous rendre au bois et dans les prés. Encore quatre jours et la délivrance ! »

Et ils sont remontés dans la taille.

Mais quelques minutes après, la mort, plus cruelle que jamais, anéantissait leurs beaux projets.

Maintenant, de ces quarante et un camarades, il ne reste plus que des tas de chairs informes qui grillent ; de ces hommes beaux et forts, on ne retrouve que des débris qui inspirent l'horreur.

Pourra-t-on même les retrouver tous ? Il est bruit de les emmurer.

Mais après tout, s'ils sont morts, qu'importe l'épaisseur de la couche qui les couvre !

On ne leur rendra pas la vie en les ramenant à la surface. Les profiteurs de nos sueurs et de notre sang sont accourus de la capitale. Après nous avoir réduits à l'esclavage, ils viennent verser leurs larmes officielles sur les dépouilles de nos malheureux camarades.

Ces gens n'ont même pas la pudeur de se tenir à distance. Ils ne craignent donc pas d'être reçus à coups de pierres et salués par des malédictions.

Aujourd'hui, il n'est question que de nos frères martyrs. Les journaux ne tarissent pas d'éloges sur les mineurs, chacun vante leurs qualités d'abnégation et de courage devant la mort.

Dans huit jours, on n'en reparlera plus.

Profiteurs et privilégiés seront retournés à leurs plaisirs. Et, tandis que certains messieurs s'occupent de créer de nouvelles lois de famine, leurs dames organisent des bals de charité pour venir en aide aux familles éprouvées par la catastrophe.

Seules, les veuves pleureront en silence ceux qui achèveront de se consumer, dans les ténèbres, derrière une sinistre muraille, ou de pourrir à quelques pieds sous terre.

Constant MALVA : *Quand la mort frappe*
("Prolétariat", n° II, juin 1934)

et aujourd'hui ?

C'était hier...

ET OUI, PARLONS UN PEU DES MINEURS...

Le mardi 15, vers 7 heures du soir, dans une de ces mines de malheur, qu'on appelle le Fief de Lambrechies, le grisou a tué une quarantaine de nos frères de misère. A cette même heure, trois de mes compagnons et moi-même achevions de manger notre pain à la tête d'un nouveau plantant.

Nous en avons assez. Ce n'est rire, nous plaisantions sur les difficultés du travail et notre sort en général. Et chacun de nous concluait en ces termes : « Au référendum, je vais voter la grève des deux mains et même des deux pieds. »

Nous en avons assez. Ce n'est pas tant une question de salaires qui prime. Cela, nous le reléguons à l'arrière-plan. Cinq pour cent de plus ou de moins équivaut toujours à la misère. Ce qu'il nous faut, c'est sortir de la mine où nous peinons comme des bagnards, comme des damnés ; ce qu'il nous faut, c'est vivre quelque temps comme des hommes, à la lumière bienfaisante du bon vieux soleil. La grève n'est pas pour nous une calamité, mais une délivrance momentanée. Tous les mineurs pensent comme moi. Et ceux qui, parlant en notre nom, disent le contraire, mentent ou ignorent totalement notre existence.

Nos dettes de 1932 ne sont pas encore liquidées, nous allons les grossir davantage ou en créer de nouvelles. Tant pis ! Nous voulons vivre ! Nous voulons nous évader de l'enfer !

Ce ne sera qu'une fugue, nous le savons. Comme les serfs de jadis, nous sommes toujours attachés à la terre ; la misère est plus implacable maîtresse que le seigneur d'autan.

Qu'importent nos chaînes que nous devons reprendre.

Quelques heures de bonheur compensent plusieurs années de souffrance.

Et puisqu'il n'y a pas d'autres moyens...

Nos frères ensevelis dans la mine ardente pensaient ainsi, parlaient ainsi.

HA - CUI - TEX

18^e ANNEE — NOUVELLE SERIE — MARS 1965

PUBLICATION MENSUELLE



Le numéro : 0,50 Fr.

Abonnement annuel : 3 Fr. (10 numéros)



Rédaction, Administration

26, rue de Montholon, Paris IX^e

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T. (C.F.T.C.)

C.C.P. Paris 6161-33

Téléphone 878-91-03
526-63-09

Postes	Secrétariat	461
	A. GEORGET	462
	D. HUG	463



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et 0,50 Fr.

S O M M A I R E :

- L'Art de déguiser la Vérité
- Flash Action
- Nous et la politique
- La place de la Formation
- Session Fédérale Salaire
- Conditions de Travail dans le Vêtement à l'O.I.T.

FORMATION

**SESSIONS FÉDÉRALES
DÉJA RETENUES POUR 1965**



NORD

du 1^{er} au 4 mars

du 18 au 21 octobre

LORRAINE

du 17 au 20 novembre

ALSACE

du 12 au 15 avril

SUD-EST

du 28 au 30 avril

du 2 au 5 novembre

NATIONAL

du 30 mai au 5 juin à midi

GROUPE BOUSSAC

7, 8, 9 avril

CHAQUE MILITANT doit avoir le souci de FAIRE participer un ou plusieurs militants de sa section à l'un ou l'autre stage

L'ART de déguiser la vérité

N'en doutons pas, s'il est un art savamment pratiqué sous la V^e République c'est celui de travestir la vérité.

Bien sûr, l'art consiste à le faire avec « grandeur », comme tout se fait dans le pays de qui vous savez^e!

Bref, de quoi s'agit-il ? Rien moins, que ce qui est sorti du Conseil des Ministres du 17 février 1965.

Les salaires horaires auraient, selon le gouvernement, augmenté de 6,6 % en 1964 alors que les prix, d'après l'indice des 259 articles, n'auraient évolués que de 2,15 %, soit, selon le Ministre de l'Information, une augmentation de 4,4 % du pouvoir d'achat. *Il n'y a qu'à le croire !!!*

Et, le général, Président de la République, n'a-t-il pas lui-même déclaré : « La stabilisation a apporté aux travailleurs, dans leur ensemble, une augmentation de leur pouvoir d'achat que l'inflation ne leur apportait pas, une amélioration de leur niveau de vie plus importante, numériquement et surtout plus assurée que dans les périodes d'inflation que nous avons connues depuis la guerre, puisque, chaque fois qu'il y avait des augmentations sensibles du pouvoir d'achat, elles étaient mangées l'année suivante. Donc, il y a une sécurité et une constance de l'amélioration du niveau de vie en période de stabilité, qui est supérieure à l'amélioration du niveau de vie en période de stabilité, qui est supérieure à l'amélioration apparente ou trompeuse que peut apporter une période d'inflation. »

Les travailleurs des industries du Textile, de l'Habillement et du Cuir, que nous sommes, en savent quelque chose !

Si pour l'ensemble des industries la moyenne hebdomadaire de travail est descendue de près d'une heure, cela fait plus de 2 % de diminution du pouvoir d'achat. Car, et nous le savons bien, cette diminution d'horaire s'est faite sans compensation.

Voilà donc étalée au grand jour la politique économique du gouvernement, telle que les syndicats l'avaient par ailleurs condamnée, au moment de son élaboration par le trop fameux Comité « Ruef Armand ».

- Accroître le volant des chômeurs pour faire pression sur les salaires ;
- Réduire le rôle des organisations syndicales de façon à les empêcher d'influencer les décisions économiques, etc., etc.

Et maintenant ?

Il reste aux travailleurs l'opinion publique pour faire pression sur le pouvoir.

Il est curieux d'ailleurs de constater que l'O.R.T.F. ne parle pas ou si peu de la crise de nos industries, alors que plus de quatre millions de consommateurs (1/12^e) ont vu leurs ressources diminuer sérieusement.

C'est pourquoi nous avons décidé

D'« HURLER NOTRE MISERE »

LE 5 MARS A PARIS

Les travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir, gagnent des salaires de misère.

IL FAUT QUE CELA SE SACHE

La conférence de presse que nous avons organisée le 22 janvier 1965 à Paris a alerté la presse et, par elle, l'opinion publique, sur la situation des travailleurs de nos branches. Elle a été suivie par des démarches auprès des parlementaires, du Ministre du Travail, de celui des Finances.

Mais le plan de stabilité est maintenu.

Les commissions paritaires ne se réunissent pas pour négocier enfin de nos salaires.

IL FAUT AGIR A NOUVEAU

Les Fédérations C.F.D.T. et C.G.T. des industries Textiles, Habillement et Cuir, ont décidé chacune, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des salariés, de leurs branches d'industries.

Cette manifestation doit être une réussite. Dans la période actuelle, notre force c'est l'opinion publique.

Et nous entendons que la vérité soit criée sur les toits.

Il faut que tous sachent que dans ce pays de grandeur, des millions de personnes, chômeurs, « smigards », retraités, malades et infirmes ou travailleurs d'industries en « perte de vitesse » sont laissés pour compte et que tout est fait pour étouffer leurs voix.

C'est à nous, syndicalistes, qu'il appartient d'arrêter ce scandale et de tout faire pour que *justice soit faite*.

HA-CUI-TEX

Mars 1965

FLASHES ACTION

HABILLEMENT

MODE - CHAPELLERIE

Un accord de salaire a été conclu le 20 janvier 1965. Par cet accord et à dater du 8 février, le salaire minimum professionnel a été porté de 1,70 à 1,77, soit une augmentation des salaires minima de 4,10 %.

INDUSTRIES DE LA CONFECTION

A) Journée d'action et de revendications du 28 janvier : Trop peu d'informations nous sont parvenues pour que l'on puisse dresser un bilan valable de cette journée.

B) Nous avons à nouveau rencontré la C.G.T. et décidé l'envoi d'une lettre à l'U.I.H., afin de hâter l'ouverture des discussions.

C) Le 16 février 1965 :

- Commission paritaire pour les Industries de l'Habillement :

La délégation patronale a déclaré qu'elle ne pouvait pas discuter de modification à la Convention avant d'avoir réglé le problème de l'annexe « Apprentissage » et « Formation professionnelle ».

La discussion a donc été bloquée de ce fait. Nous avons seulement obtenu la fixation d'un calendrier pour les discussions futures et l'ordre du jour des réunions.

Mercredi 24 février : Annexe « Formation professionnelle » et « Apprentissage » et premier débat sur les salaires.

Jeudi 4 mars : Discussion sur les salaires et ouverture des discussions sur la révision de la Convention Collective.

Mardi 9 mars : Poursuite de la discussion sur la révision de la Convention Collective.

CUIRS et PEAUX

TANNERIE - MEGISSERIE

Le 20 janvier, après consultation des syndicats, nous avons signé un accord de salaires, avec effet au 1^{er} janvier 1965. Le salaire minimum professionnel et les salaires minima ont été relevés de 2,15 %. Le nouveau barème est le suivant pour la zone 0 :

S.M.P., 1,88 — Deuxième catégorie : 2,256 — troisième catégorie : 2,482 — quatrième catégorie : 2,914.

Une nouvelle réunion doit se tenir en avril.

CUIRS BRUTS

Un accord a été conclu, prenant effet au 1^{er} janvier 1965. Par cet accord, le salaire minimum professionnel et les salaires minima au 1-1-64 sont relevés de 5 %. Cette augmentation comprend une recommandation patronale faite en octobre 1964 et qui s'élevait à 3 %.

Zone 0 salaire minima : SMP, 2 fr — Manceuvres : 2,16 — Manceuvre qualifié : 2, 30 — Ouvrier spécialisé : 2,64 — Ouvrier qualifié : 3,10 — Ouvrier hautement qualifié : 3,40.

★ 19 février : *Rencontre interfédérale Cuir et Peaux C.G.T., C.F.D.T., C.G.C. (F.O. s'était excusé) pour examen des problèmes concernant certaines branches des Cuir et Peaux.*

Il a été décidé notamment :

- a) de relancer le patronat de la maroquinerie ;
- b) d'adresser un contre-projet à la Fédération de la Gantierie sur les questions salaires, catégories, coefficients, normes, frais professionnels, en demandant, par ailleurs, au Ministère du Travail, la tenue d'une Commission paritaire ;
- c) d'adresser au Ministère du Travail et à l'U.N.E.D.I.C. un projet de texte concernant le paiement des allocations de chômage pour les travailleurs à domicile.

TEXTILE

Différents contacts ont eu lieu avec la C.G.T. Textile pour examiner la situation et relancer l'action.

C'est ainsi que, outre la préparation et l'organisation de la journée du 5 mars, différentes initiatives ont été prises :

LETTER AU MINISTRE DU TRAVAIL

le 4 février 1965 pour demander la convocation d'une commission mixte avec à l'ordre du jour l'examen des salaires et la révision de la Convention collective nationale.

Lettre parallèle de la C.G.T., du fait que ce qu'elle propose comme révision de la Convention est différente de nous.

LETTER A L'UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

le 18 février 1965, rappelant que le problème des salaires est toujours en suspend et cela depuis le 27 février 1964, soit un an (commune).

POUR LES TEXTILES ARTIFICIELS

Nous avons convenu de deux lettres différentes :

1) faite par la C.F.D.T. au S.F.T.A. le 4 février 1965, pour relancer les négociations Convention collective, interrompues sans accord le 18 décembre ;

faite par la C.G.T. au Ministre du Travail, demandant la convocation d'une commission mixte pour les textiles artificiels.

Nous avons, pour ce qui concerne la C.F.D.T., refait une lettre au S.F.T.A. le 15 février 1965, pour rappeler que le problème des salaires était également en suspend depuis le 1^{er} mars 1964.

Nous avons obtenu : la convocation d'une Commission paritaire pour discuter de l'avantage à la Convention Collective le 25 février et une réunion pour les salaires le 26 février.

Souhaitons que ces négociations aboutissent rapidement et qu'elles soient bientôt suivies également dans les textiles naturels.

CONFLIT TRANSOCEAN

La direction en étant à son dix-neuvième licenciement, dont quatre délégués, à la suite de l'action menée. Une démarche confédérale et fédérale a été faite auprès du Ministre du Travail pour s'élever contre cette atteinte caractérisée au droit syndical et demander que des mesures soient prises et notamment la réintégration des ouvriers licenciés.

POUR LA DENTELLE

La réunion du 10 février n'a rien apporté de substantiel. De nouvelles réunions sont prévues le 17 mars pour les Commissions techniques, le 18 mars pour la Convention Collective et les salaires.

DH. LB. 22-2-65.

DERNIÈRE MINUTE

Le décret d'application concernant le relèvement des allocations publiques de chômage vient d'être promulgué — Décret n° 65 120 du 19-2-65 — Journal Officiel du 21-2-65 — Page 1494.

Agrément — à l'accord textile pour le chômage partiel, soit les dispositions de l'article 6 de l'annexe n° 3 concernant les salaires. Le montant des allocations de chômage partiel est de :

- 0,905 pour Paris et environs ;
- 0,883 pour les villes de plus de 5.000 habitants ;
- 0,828 pour les villes de moins de 5.000 habitants

sont donc applicables pour toutes les entreprises relevant de la Convention nationale des Industries Textiles.

Arrêté du 12-2-65

J.O. du 20-2-65 — page 1450.

Nous et la politique

LA DEMOCRATIE

Quand nous regardons la façon dont vivent les autres pays, à travers la presse, le cinéma, la télévision ou les voyages, nous constatons qu'ils ont des régimes politiques différents, République, Royauté, Dictature.

De quoi s'agit-il exactement ?

La Démocratie : nous en entendons parler souvent. Il s'agit de mots grecs qui se définissent ainsi :

demos : peuple,

kratos : pouvoir.

C'est donc le « peuple au pouvoir » et, plus précisément, le « gouvernement du peuple » par le peuple.

Mais le peuple, c'est-à-dire chaque citoyen, ne peut l'exercer seul. Il délègue son pouvoir à des représentants : députés, conseillers municipaux, etc. (Nous verrons cela plus en détail quand nous analyserons les élections.)

La monarchie

Donc, en démocratie, le pouvoir est partagé, il est en opposition avec la monarchie (en grec monos : seul, arkhein : commander).

Quand nous parlons de monarchie, nous pensons à la royauté. De nos jours, il n'existe plus d'Etats où le Roi gou-

verne seul, il est souvent contrôlé par le Parlement. Ce système est appelé monarchie constitutionnelle (Angleterre, Suède, Maroc...), car le Roi doit respecter la constitution.

La dictature

Aucun Etat ne reconnaît être une dictature. Il en existe pourtant encore ! Dans une dictature, il y a un chef tout-puissant ayant tous les pouvoirs. En général, l'armée et la police sont à son service, quelquefois les Eglises. Un dictateur tient à embrigader les jeunes, les syndicats (qu'il supprime souvent)... Hitler et Mussolini ont été des dictateurs dans ce sens.

LA VRAIE DEMOCRATIE : LES MEMES CHANCES DONNEES A TOUS

Une démocratie sociale

Il est indispensable que chaque citoyen ait les mêmes chances, les mêmes possibilités. Peut-on dire que cela est réalisé quand le manque de place dans les écoles professionnelles oblige des milliers de jeunes à prendre le travail dès la fin de la scolarité obligatoire ? Quand pratiquement 4 % seulement de fils d'ouvriers sont à l'Université, quand sévit la crise du logement, quand toutes les occasions de loisirs ou de culture sont liées à des problèmes d'argent ?

Une démocratie économique

Les Comités d'Entreprise auraient pu devenir des moyens d'exercer cette démocratie si leur pouvoir amorcé à la Libération avait été progressivement étendu (alors qu'il a été en réalité détourné, diminué). En prenant part effectivement aux décisions dans l'entreprise touchant à la production, ils auraient été les représentants élus par le peuple (les travailleurs de chaque entreprise) ayant un pouvoir économique.

Juger et... participer

Ces conditions pour une vraie démocratie peuvent nous servir de repères permettant de porter un jugement sur des décisions politiques, sur des gouvernements. Mais elles nous font apparaître en même temps les exigences : pour faire respecter cette notion de « peuple souverain », il faut d'abord avoir conscience de ses droits comme de ses devoirs. Il est indispensable d'être clairement informé. Les représentants du peuple doivent s'y tenir, mais ce peuple doit l'exiger, autrement dit il doit s'intéresser aux affaires publiques.

LES PROBLEMES ECONOMIQUES DECIDENT TOUJOURS LES CHOIX POLITIQUES

Ce sont sur des questions d'argent que se jouent les décisions politiques. Or, sur ce terrain, la grosse majorité des citoyens n'a aucun rôle, n'est pas consultée.

Les organisations syndicales luttent face aux différents Organismes, Plan, Conseil Economique et Social, pour avoir des droits effectifs. Ils n'ont actuellement qu'un rôle consultatif secondaire et, de toute façon, pas déterminant.

Le suffrage universel

Il est certain que tous les citoyens doivent avoir la possibilité de voter, quels que soient leur situation sociale, leur niveau d'études... Le suffrage universel n'existe pas partout, il y a des pays où les femmes n'ont pas encore le droit de vote. Le vote nécessite, bien entendu, la possibilité d'une information objective.

Une information objective

Le pouvoir doit permettre à chacun de se déterminer librement. A l'époque où les moyens de masse sont aussi répan-

dus, télévision, cinéma, radio, presse, publicité... l'Etat doit faire en sorte que ces moyens soient utilisés par tous et dans les mêmes conditions. Il doit donc donner à chaque formation politique les mêmes possibilités

La formation aux affaires publiques, le civisme doivent être donnés par l'école, les mouvements de jeunesse, les partis politiques, les organismes culturels.

Entendons-nous bien, les partis politiques, tout en ayant un aspect propagande compréhensif et normal, peuvent jouer aussi un rôle d'information, même en dehors de leurs adhérents et proposer des moyens d'action, un programme. Ce programme peut être différent, divergent d'une formation politique à une autre, sans pour autant manquer d'objectivité. En effet, chacun de ces partis a une idéologie propre qui conditionne son action. Leur rôle est donc bien différent, quoique complémentaire, d'un mouvement de jeunesse, d'un organisme culturel ou d'un syndicat.

Le contrôle

Il faut que les élus, quels qu'ils soient, puissent être contrôlés, qu'ils rendent compte de leurs actes. Malheureusement, les citoyens n'exercent guère ce droit. En faisant confiance à leurs élus, ils pensent ainsi dégager leurs responsabilités. Mais, le plus souvent même, s'ils se sentent concernés, ils se croient incapables de « rester à la page », de suivre les méandres de la politique. Là encore se fait sentir fortement le manque de formation et d'information. A cela, il y a, bien sûr, des responsables. Il n'empêche malgré tout que la démocratie ne peut devenir réalité que par la volonté du peuple.

LA DEMOCRATIE SE PERFECTIONNE OU RECULE

La démocratie n'existe pas une fois pour toutes. Elle se perfectionne ou recule. Trop souvent, nous reprochons à nos élus, aux ministres de ne pas être démocratiques, de décider seuls.

Mais nous...

Mais nous ?...

Dans notre syndicat, association familiale, mouvement de jeunesse, club de loisirs, pratiquons-nous cette vie démocratique ? acceptons-nous et sollicitons-nous les avis des autres ?

— Est-ce que nous ne jouons pas trop au « chef », dès que nous avons une petite responsabilité ou que nous nous sentons « suivi » par les autres ?

— Est-ce que nous ne rassurons pas trop nos camarades en acceptant de tout faire, alors qu'eux ne prennent pas de petites responsabilités ?

Est-ce une solution de facilité pratiquée par nos hommes politiques seuls ?

— Accepte-t-on également d'être contrôlé et surtout critiqué ? Recherche-t-on les moyens pratiques et efficaces pour ce contrôle

La démocratie commence déjà à ce niveau.

LA DEMOCRATIE FAIT APPEL A L'HOMME

Finalement, la démocratie fait appel à ce qu'il y a de meilleur en chaque homme ; elle l'aide à devenir responsable, à mieux s'intéresser à la vie de sa cité, de son pays.

Il n'est pas besoin d'insister sur les dangers d'une dictature. Elle ne respecte jamais l'homme et ces régimes reposent sur la force afin de réprimer les manifestations de ceux qui sont opposés à cet Etat.

Mais il est bon, sans doute, d'insister sur le fait que la Démocratie, précisément parce qu'elle fait appel à ce qu'il y a de meilleur en l'homme, représente la forme de pouvoir la plus exigeante pour chaque citoyen. Elle part du principe que tous les hommes sont capables de s'intéresser à la vie publique et d'y participer. Elle refuse de considérer que le sort, le destin de tous doit dépendre de quelques hommes (considérés comme supérieurs à la grande masse et chargés de la conduire).

Dans de telles conditions, chaque défection, chaque refus

de citoyen d'apporter sa collaboration est une perte et une faiblesse pour la Démocratie.

Démocratie populaire

Puisque la démocratie repose finalement sur le peuple, pourquoi y a-t-il des pays appelés démocraties populaires ?... Cela voudrait-il dire que, dans certaines démocraties, le peuple ne participe pas à la vie du pays ? Les démocraties populaires (Pologne, Bulgarie, Roumanie...) ont des systèmes politiques communistes. Leurs dirigeants pensent que les démocraties occidentales (France, Allemagne...) sont embourgeoisées, c'est-à-dire que les forces d'argent ont le pouvoir et que le peuple n'intervient que par son bulletin de vote.

En Occident, on reproche à ces démocraties populaires de ne pas être démocratiques. Un seul parti est autorisé à présenter des listes aux élections et il n'y a donc pas de choix possibles.

Conclusion

Nous n'avons pas ici à porter un jugement en comparant les diverses formes de gouvernement qui prennent, à tort ou à raison, le titre de « démocratique ». Mais il est bon de prendre conscience que, sous le couvert de ce mot, diverses formes d'autoritarisme, de pouvoir personnel, voire de dictature peuvent se cacher. Le remède efficace à une fausse démocratie dépend des citoyens conscients qui acceptent de prendre leurs responsabilités et refusent d'être des « moutons de Panurge ou de simples exécutants d'ordres supérieurs.

La vie démocratique d'une organisation syndicale nécessite un courant d'échanges permanents entre la base et la tête, et vice versa.

N'attends pas trop de la Fédération !

Les faits de la vie ouvrière, l'action que tu mènes devraient remonter à la Fédération. Un petit effort pour tenir le porte-plume et la tête est informée.

Penses-y de temps en temps.

La place de la formation dans notre vie de militant

I — NOUVEAU MILITANT

Toi qui es militant depuis peu de temps, tu sens bien que les travailleurs qui t'entourent attendent de toi d'être compétent. Ils te posent des questions dans tous les domaines et tu es bien souvent ennuyé pour répondre. Une certaine lassitude risque alors de t'emparer ; tu penses certainement que tu ne seras jamais capable de faire face à toutes ces questions. D'autant plus que le patron, le chef de service ne te ménagent pas, ils s'efforcent de te mettre en porte à faux, de prouver que tes arguments n'ont aucune valeur juridique ou économique.

Pour toi, c'est un fait, tu le sens bien, tu as besoin de formation. Personne n'est compétent sur tout et du jour au lendemain, il est impossible de tout connaître, d'avoir réponse à tout. La vie militante demande un certain apprentissage et, comme pour un métier, pour être à la hauteur, il faut de la théorie et de la pratique.

La pratique

Pour ce qui est de la pratique, tu as toutes les occasions qui se présentent à toi journallement, tu as aussi les copains du Conseil et du Bureau syndical qui sont là pour te conseiller, pour t'apporter leur aide ; les plus anciens, comme les vieux ouvriers, ont appris beaucoup, ils connaissent des « ficelles », n'hésite pas à avoir recours à eux. Et si dans ta section vous êtes tous des nouveaux, dans ton quartier ou même à l'usine, tu pourrais peut-être trouver un ancien qui ne milite peut-être plus, mais qui sera certainement heureux de t'aider dans ta tâche de militant.

La pratique est indispensable à toute bonne formation, sans elle, la théorie est stérile et ne ferait de toi qu'un « baratineur », c'est la pratique qui te donnera l'expérience dont tu tireras les leçons pour l'avenir.

La théorie

Mais il y a des choses qui ne s'apprennent pas par la pratique.

Les leçons de l'histoire ouvrière, les doctrines, les aspects juridiques et économiques, la réglementation du travail, la stratégie collective de l'action, etc. nécessitent de ta part un effort de réflexion, une recherche intellectuelle. Tu as besoin de lire, d'être informé, de te former par des réunions, des cours, des sessions.

La lecture doit prendre une place dans ta vie ; lire des revues, des bulletins, des livres à thèse souvent d'aspect rébarbatif demande un réel effort. Il ne s'agit pas de vouloir tout lire, tout avaler d'un seul coup, il est préférable de s'imposer de consacrer un certain temps à la lecture, par jour ou par semaine.

La réflexion en équipe complétera ta formation ; la participation régulière aux réunions de ta section, de ton syndicat, l'assistance à des journées d'étude et à des sessions sont indispensables pour que tu sois un militant accompli.

II — ANCIEN MILITANT

La sclérose menace tous les anciens militants s'ils ne se renouvellent pas. En effet, les multiples tâches qu'ils doivent assumer, la représentation dans les organismes, l'action à l'atelier laissent peu de temps pour garder le souci de la formation.

S'astreindre à participer aux réunions de base, ne pas y passer en coup de vent, mais rester du début à la fin, pour écouter, laisser les autres parler, participer à la discussion sans imposer aux autres militants nos anecdotes, sans les écraser de notre expérience afin qu'ils fassent la leur, tout cela est absolument indispensable pour ne pas « décrocher » et aussi pour s'apercevoir que, malgré notre ancénneté, nous apprenons beaucoup et nous avons beaucoup à apprendre.

Un état d'esprit

Garder la volonté d'apprendre, bien se dire que si nous avons accumulé de nombreuses connaissances, les problèmes évoluent, les situations se transforment, les mentalités changent, les structures se modifient, nous avons donc à adapter notre savoir.

Plus on avance dans la vie militante, plus nous sentons la nécessité de se spécialiser ; mais cette spécialisation peut nous amener à nous désintéresser des autres problèmes et surtout à nous couper de l'équipe et de l'ensemble de l'organisation, des compétences à rendre sur nos activités, des décisions d'une équipe, de toute une organisation à appliquer, cela nécessite de conserver toujours un esprit militant, un esprit jeune qui sait s'adapter, qui continue à se laisser modeler par les autres. Cela nécessite aussi une solide formation doctrinale et la volonté de toujours découvrir, toujours apprendre : les réunions, les journées d'études, les sessions ne sont donc pas réservées aux nouveaux, les plus anciens ne resteront des militants valables que s'ils continuent à se former.

La formation, c'est donc l'affaire de tous, du collecteur au dirigeant confédéral, revoyons sans cesse quelle place nous lui faisons dans notre vie de militant sans devenir pour autant des « Activistes » de la Formation.

SESSION FÉDÉRALE SALAIRE

— Du dimanche 30 mai au soir au samedi 5 juin à midi, à Bierville, se tiendra notre prochaine Session Nationale.

OBJET DE CETTE SESSION

Au cours de cette session, si nous comptons aborder un petit peu la question des Conventions Collectives et la politique fédérale dans différents domaines, nous insisterons d'une façon particulière sur le problème des salaires.

LE SALAIRE :

- Ce qu'il est ;
- Les disparités ;
- Les différents modes et techniques de rémunération ;
- Les salaires au rendement ;
- Le chronométrage ;
- Les garanties à obtenir ;
- Les statistiques, etc.

A QUI ELLE S'ADRESSE

A des responsables de sections d'entreprises ou de syndicat qui doivent réfléchir sur la question des salaires, sur les répercussions d'une augmentation ; qui se heurtent à des problèmes de charges de travail, de normes ; qui ont à faire face à des systèmes compliqués, ou à des remises en cause continues de la Direction.

Exemples :

- Cette session intéresse les militants d'une Entreprise où la direction modifie complètement le système de rémunération habituellement appliqué.
- Elle intéresse les militants qui n'arrivent pas à s'y retrouver dans les « Temps », les « Chronos », le système appliqué dans leur entreprise.
- Elle intéresse de même les responsables qui périodiquement doivent discuter des salaires. (Plan local, régional notamment).
- *Tous les responsables intéressés* voudront bien nous faire part de leur candidature, en nous renvoyant cette feuille, après en avoir complété le verso.
- Nous demandons que les candidatures nous parviennent dans les meilleurs délais, afin que nous puissions établir en commun un programme définitif qui tienne compte des problèmes soulevés.
- A toutes fins utiles vous trouverez au verso, une formule-type de demande de Congé-Education.

BIERVILLE — SESSION D'ETUDES FEDERALES

30 MAI - 5 JUIN midi

Bulletin d'INSCRIPTION, à envoyer à :
FEDERATION TEXTILE HABILLEMENT CUIR C.F.D.T. (c.f.t.c.)
26, rue Montholon, PARIS (9^e)

Objet de la Session :
SALAIRS ET CONVENTIONS COLLECTIVES

Nom, prénom du Candidat

Age :

Adresse :

Emploi : Branche :

Responsabilité syndicale :

Activités, formation déjà suivies (Etudes syndicales — Journées d'Etudes — E.N.O. — Sessions, etc.)

Etes-vous abonnés à des publications confédérales ou fédérales ?
OUI — NON — Lesquelles ?

Signature du Président.

Signature du Candidat.

**FORMULE-TYPE
D'UNE DEMANDE DE CONGE-EDUCATION**

à présenter à l'employeur au moins 30 jours à l'avance
par l'intéressé

Je soussigné :

..... (Nom, prénom, qualification de l'entreprise)

Sollicite une mise en congé, à dater du

..... Jusqu'au

afin de pouvoir suivre la session organisée à

..... par l'Institut Confédéral d'Etudes et de Formation Syndicales de la Confédération Française Démocratique du Travail, C.F.D.T. (c.f.t.c.) dans le cadre de la loi du 23 juillet 1957 et de l'arrêté du 10 janvier 1964 accordant des congés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière.

....., le (lieu) (date)

SIGNATURE :

Les conditions de travail dans l'industrie du vêtement

ÉTUDIÉES A GENÈVE

— Une réunion technique tripartite pour l'Industrie du Vêtement s'est tenue pour la PREMIÈRE FOIS à Genève, au siège de l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail), du 21 septembre au 2 octobre 1964.

— Au cours de cette réunion, deux rapports ont été présentés et discutés :

- L'un concernait « les conditions de travail dans l'Industrie du Vêtement ».
- L'autre traitait des « problèmes résultant des fluctuations de l'Emploi ».

Qui a provoqué cette réunion ?

Elle a été provoquée et organisée par le B.I.T. (Bureau International du Travail) à la demande des Fédérations Internationales C.I.S.C., C.I.S.L. et F.S.M.

Des réunions de ce genre (spéciales à une branche d'industrie) fonctionnent généralement pour les industries importantes : métallurgie, textile, mines, etc. Pour l'habillement, c'était la première réunion de ce genre.

Participants

20 pays choisis par le B.I.T. étaient représentés à cette

réunion. Pour chaque pays, la délégation de 6 représentants titulaires était composée de :

- 2 représentants du gouvernement ;
- 2 représentants des travailleurs ;
- 2 représentants des employeurs.

(Les gouvernements peuvent également désigner des conseillers techniques qui assistent aux travaux à titre d'observateurs.)

Pour la France, les représentants des travailleurs étaient :

- René Lambert, C.F.D.T. (C.F.T.C.) ;
- Georges Glissière, C.G.T.

Pernette, de F.O., y participait à titre de conseiller.

Déroulement des travaux

Suite à un rapport général discuté en séance plénière, mais qui n'a donné lieu à aucune conclusion pratique

- a) chacun des rapports présentés a été étudié, discuté en sous-commission ;
- b) chaque sous-commission a rédigé à la suite de son travail un projet de conclusions ;
- c) les conclusions de chaque sous-commission ont été soumises à l'approbation de tous les délégués réunis en séance plénière.

Les conclusions — Effets et Application

Les conclusions adoptées enfin en séance plénière par l'ensemble de la conférence, qui comprend, rappelons-le, les délégués gouvernementaux, patronaux et salariés, doivent être :

- 1) soumises au Conseil d'Administration du B.I.T. ;
- 2) remises enfin sous la forme de « RECOMMANDATIONS » aux gouvernements de tous les pays membres de l'Organisation Internationale du Travail.

Il faut insister sur le fait que ces conclusions ne sont donc pas automatiquement applicables dans les différents pays, mais qu'elles constituent néanmoins, et notamment dans les pays en voie de développement, des points d'appui solides pour les syndicats ouvriers dans leurs discussions avec les employeurs ou leur gouvernement.

OBSERVATIONS

A — Le texte complet des conclusions concernant le rapport sur « les conditions de travail dans l'Industrie du Vêtement » comprend 60 paragraphes, aussi nous contenterons-nous d'indiquer ceux qui présentent pour les salariés le plus d'intérêt.

B — C'est ainsi que du chapitre « Considérations générales », nous ne mentionnons que deux paragraphes sur 10 que ce chapitre en comprend. Pourquoi ? Parce que les autres énoncent un certain nombre d'idées sur l'Intérêt de l'amélioration de la Productivité dans l'Habillement et que :

— d'une part il s'agit essentiellement de considérations abstraites ;

— d'autre part la notion de productivité ne recouvre pas les mêmes réalités suivant les pays.

C — Certains paragraphes que nous présentons en totalité, par souci d'honnêteté et parce que, par ailleurs, ils présentent des points intéressants, pourront étonner et choquer des militants, exemple :

— Travail de nuit (nous n'avons pas pu obtenir la suppression pour tous).

— Salaires au rendement.

— 3 semaines de congés payés (alors que nous en avons 4 en France).

Aussi :

1) Il ne faut pas oublier que si sur certains points nous sommes en retard, nous sommes en avance sur d'autres et ces recommandations constituent un progrès certain pour bien des pays au plan international.

2) L'adoption de l'ensemble des conclusions en séance plénière ne veut pas dire que nous avons exprimé notre accord sur tous les points.

3) Nous n'avons pas manqué, au cours des différentes réunions, de présenter notre point de vue, de le défendre, d'essayer de le faire prendre en considération. Exemple : notre position sur le travail de nuit et notre position contre le salaire au rendement, etc.

Mais nous n'avons pas été soutenus, ou si peu, par bon nombre de délégués ouvriers d'autres pays, pour qui les problèmes ne se posent pas de la même manière, où ils sont vus différemment.

EXTRAIT DES CONCLUSIONS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DU VETEMENT

Considérations générales

— Des mesures devraient être prises, le cas échéant, pour adapter la formation professionnelle, y compris la réadaptation professionnelle, aux besoins nouveaux de l'industrie, vu la substitution des méthodes industrielles de fabrication aux méthodes artisanales qui se produit dans de nombreux pays. LA FORMATION PROFESSIONNELLE DEVRAIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UNE FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE.

— En vue d'encourager la consommation d'articles d'habillement dans les pays en voie de développement, le relèvement du revenu par tête d'habitant et, par conséquent, du niveau de vie de la population, revêt une importance particulière, car il peut avoir des effets très favorables sur la demande d'articles vestimentaires.

SALAIRES

Objectifs généraux

— Toute politique à suivre en matière de salaires devrait tenir compte de tous les facteurs économiques et sociaux en cause et, en particulier, des conditions économiques de l'industrie ainsi que de la situation économique générale du pays. Elle devrait tendre à améliorer d'une manière substantielle et continue le niveau de vie des travailleurs de l'industrie du vêtement et à leur donner une part équitable de la prospérité accrue résultant de l'accroissement de la productivité et des autres facteurs. Le niveau moyen des salaires dans l'industrie du vêtement devrait être relevé au niveau moyen des salaires dans les autres industries manufacturières, partout où ils sont inférieurs à ces derniers, en tenant compte de tous les facteurs pertinents.

Les salaires devraient faire l'objet d'un réexamen à des intervalles réguliers, notamment en vue d'atteindre les objectifs mentionnés au paragraphe précédent.

Structure des salaires

— Les barèmes des salaires des différentes occupations dans l'industrie du vêtement devraient être fixés sur une base rationnelle. A cet égard, il convient de souligner que les innovations techniques et les nouveaux systèmes de travail obligent souvent à reconSIDérer les pratiques traditionnelles en matière de classification des tâches et de fixation des salaires. La fragmentation des tâches traditionnelles en un nombre d'opérations effectuées par des travailleurs spécialisés rend indispensable la révision ou l'adaptation des classifications anciennes qui sont encore en vigueur dans certains secteurs ou dans certains pays.

Rémunération au rendement

La fixation des taux de rémunération au rendement revêt une importance particulière eu égard à l'application très large de la rémunération au rendement dans l'industrie du vêtement de beaucoup de pays et aux multiples problèmes auxquels ce système peut donner lieu.

Lors de l'application de systèmes de rémunération au rendement, les charges de travail devraient être fixées en fonction d'un volume de travail raisonnable et sur la base de la moyenne du temps mis par un travailleur d'habileté professionnelle moyenne et travaillant à une allure normale. Les taux de rémunération devraient permettre aux travailleurs rémunérés au rendement d'atteindre des gains moyens établis par voie de négociation et dépassant le salaire prévu pour le travail au temps de la même catégorie.

Tout système de rémunération au rendement devrait comporter :

- des garanties suffisantes contre le surmenage et les cadences de travail excessives ;
- la garantie d'un gain minimum pour chaque occupation en question en cas d'interruption ou de ralentissement du travail dû à des causes indépendantes de la volonté des travailleurs ;
- l'assurance qu'une fois fixés, les taux ne subiront pas de réductions sans accord entre employeurs et travailleurs ;
- la garantie de rajustement des taux en cas de changement des modèles ou des méthodes de production.

Rémunération du travail à la chaîne

Dans tous les cas où les travailleurs sont tenus de sui-

vre un rythme imposé, il y aurait lieu de prévoir une majoration de salaire dans les cas où le travail est plus fatigant et où le système de travail donne lieu à un rendement plus élevé.

Rémunération de la main-d'œuvre féminine

Le problème de la rémunération de la main-d'œuvre féminine revêt une grande importance eu égard à la proportion très élevée des femmes occupées dans l'industrie du vêtement. Il est particulièrement souhaitable d'appliquer les principes énoncés dans la convention sur l'égalité de rémunération, 1951. A cet effet, il conviendrait d'établir une classification professionnelle, fondée sur une évaluation rationnelle des travaux à effectuer sans considération de sexe.

Dans un assez grand nombre de pays, l'industrie du vêtement se caractérise par une répartition traditionnelle des emplois entre les hommes et les femmes, selon laquelle certaines occupations sont réservées aux femmes et rémunérées à des taux qui ont pour effet une rémunération inférieure à celle prévue pour des emplois qui sont d'un niveau de qualification comparable et, en général, occupés par des hommes. Des mesures appropriées devraient être prises pour faire bénéficier les travailleuses de l'égalité de chances et de traitement en conformité des principes énoncés dans la convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958, laquelle précise que les mesures spéciales de protection ou d'assistance prévues dans d'autres conventions ou recommandations adoptées par la conférence internationale du Travail ne sont pas considérées comme des discriminations.

Rémunération des jeunes travailleurs

Tout en reconnaissant que dans quelques pays la législation prévoit pour les jeunes travailleurs une rémunération différente de celle des travailleurs adultes, ce qui empêche l'application du principe « à travail égal, salaire égal », en faveur des jeunes travailleurs, il est hautement souhaitable que ce dernier principe soit appliqué.

Les jeunes travailleurs qui acceptent pour la première fois un emploi dans l'industrie du vêtement et qui reçoivent une formation professionnelle devraient bénéficier des gains minimums garantis, lesquels ne devraient pas être subordonnés aux considérations de rendement.

La durée de la formation professionnelle dispensée aux jeunes travailleurs dans l'industrie du vêtement, soit dans

le cadre de l'apprentissage, soit dans celui d'une formation systématique de courte durée en vue de l'exercice de fonctions spécialisées, ne devrait pas dépasser le temps nécessaire pour donner aux jeunes travailleurs le degré de qualification requis ainsi qu'une formation suffisamment polyvalente.

DUREE DU TRAVAIL ET REPOS

Durée normale hebdomadaire du travail

Dans tous les cas où la durée de la semaine normale de travail dépasse quarante-huit heures, des mesures devraient être prises pour la ramener immédiatement à ce niveau.

Lorsque la durée normale hebdomadaire du travail se trouve au niveau de quarante-huit heures ou au-dessous, des mesures pour une réduction progressive des heures de travail devraient être prises en vue d'atteindre la norme de quarante heures par semaine.

Les mesures de réduction de la durée normale du travail ne devraient comporter aucune diminution des salaires des travailleurs intéressés et devraient être appliquées conformément à la recommandation sur la réduction de la durée du travail, 1962.

La durée normale hebdomadaire du travail devrait, dans toute la mesure du possible, être répartie sur cinq jours de la semaine.

Heures supplémentaires

Le travail supplémentaire devrait être limité.

Toutes les questions relatives à l'exécution d'heures supplémentaires et à leur rémunération devraient être réglées par accord entre les parties.

Le travail supplémentaire devrait être interdit aux jeunes travailleurs.

Pour l'exécution d'heures supplémentaires, il devrait être dûment tenu compte de la situation spéciale des travailleurs ayant des responsabilités familiales.

Le travail de nuit des femmes et des jeunes travailleurs devrait être interdit.

Repos intercalaires

Ces repos devraient être compris dans la durée normale

du travail et, comme tels, rémunérés. Le mode de rémunération des repos intercalaires devrait être établi de façon à ce qu'aucun des travailleurs, qu'il soit rémunéré au temps ou au rendement, n'en subisse une perte de salaire.

Congés annuels payés

Une durée minimum de trois semaines de congés annuels rémunérés sur une base correspondant au moins au gain moyen de la semaine de travail normale, devrait être réalisée dans un proche avenir. A cette fin, dans les pays où la durée des congés annuels payés est inférieure à trois semaines, des mesures devraient être prises pour atteindre progressivement cette norme.

En fixant la durée des congés annuels payés, il convient de tenir compte des besoins particuliers des jeunes travailleurs.

Jours fériés

Les jours fériés fixés par la législation ou la pratique devraient être rémunérés.

SERVICES SOCIAUX

Les services sociaux devraient être créés selon les besoins des travailleurs. Ces services devraient comporter notamment des cantines et réfectoires et des lieux et moyens de repos. Là où les moyens de transport publics sont insuffisants, l'attention voulue devrait être donnée aux facilités de transport à assurer aux travailleurs, soit par l'employeur, soit par des arrangements spéciaux conclus par la direction de l'entreprise avec les autorités publiques ou les services de transports en commun.

Affirmer que l'homme est une personne, c'est affirmer qu'il est un être libre et capable de donner à sa vie un sens.

Mais lutter pour le respect de la personne humaine, ce n'est pas lutter pour que les hommes donnent à leur vie tel ou tel sens, adoptent telle ou telle foi, c'est lutter pour que les hommes bénéficient dans leur existence sociale, dans leur travail, de conditions telles qu'ils puissent eux-mêmes décider du sens de leur vie et adopter telle ou telle foi. L'action syndicale se situe au niveau de ces conditions et elle ne peut se situer qu'à ce niveau.

A. LACHIEZ-REY.